



Titre de la formation :

Certificat de Qualification Professionnelle animateur de loisirs sportifs,
option : *Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation*. (CQP ALS ARPO)

Nouveauté
2020

Personnes concernées :

Cette formation s'adresse à toutes les personnes souhaitant encadrer contre rémunération une activité sportive ou de loisirs dans l'option citée ci-dessus.

Le CQP d'animateur de loisir sportif confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation des activités physiques de loisir de l'option concernée.

Prérequis

- Avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation,
- Présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisirs ou de performance dans une même famille, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation.
- Être titulaire du PSC1 (ou diplôme équivalent : AFPS, SST, etc)

Les objectifs :

Formation CQP animateur de loisirs sportifs

- UC 1 : Être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation
- UC 2 : Être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
- UC 3 : Être capable de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

Le contenu de la formation

Modules référentiel CQP ALS :

- Module 1 : Les publics, leurs besoins. L'environnement sportif. Le cadre réglementaire de la pratique sportive. L'organisation d'une structure. Règles de sécurité au regard des activités sportives. Rôle, statut et fonction.
- Module 2 : Le projet d'animation sportive. Les objectifs et leurs déclinaisons (pédagogiques et opérationnels). Les critères et indicateurs d'évaluation.
- Module 3 : La préparation d'une séance pédagogique. La menée d'une séance pédagogique. Les techniques d'animation de groupe.

La méthode pédagogique :

Alternance entre centre de formation et entreprise afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences.

- *Centre de formation* : Cours théoriques le matin suivis de cas pratiques et mises en situations l'après-midi. Méthodes directives et participatives.
- *Entreprise* : Mise en situation pratique d'encadrement. Un tuteur est chargé de guider, former et suivre l'évolution de ces compétences. Démarche contractuelle, méthode de la pédagogie par objectifs, pratique de l'évaluation formative, progression individuelle des apprentissages, suivi formalisé dans le "livret pédagogique".

Il s'agit de :

- s'appuyer sur les savoirs et savoir-faire des stagiaires et de les valoriser comme moteur de l'apprentissage,
- pratiquer une pédagogie active en utilisant la mise en situation, l'alternance, la dynamique de groupe, la production stagiaire,
- développer l'autonomie des stagiaires par la pédagogie de projet et l'évaluation formative,
- pratiquer l'individualisation (positionnements, contractualisation et évaluations)
- optimiser les fonctions de l'alternance : certifications mobilisant réellement les tuteurs,
- réguler et évaluer le système pédagogique : élection des délégués des stagiaires / mise en place de réunions de régulation/de stage.

Le déroulement du stage :

- Durée : 113h théorique (3 semaines : 3x5 jours + positionnement + certifications) + 50 heures d'alternance
- Durée d'une journée de formation : cf. ruban pédagogique
- Lieu : Toulon et sa région
- Nombre de stagiaires : 15 maximum



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdos@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)



Suivi et évaluation :

- Le stagiaire signe une feuille de présence pour chaque ½ journée de formation
- Chaque stagiaire reçoit un livret de formation et un livret stagiaire.

Validation UC1 :

Une épreuve d'expression écrite et orale permettant d'évaluer les capacités du candidat à mettre en place un projet d'animation en adéquation avec les objectifs poursuivis par la structure d'accueil du stagiaire : L'évaluation porte sur le rapport et sa soutenance.

Validation UC2 ET 3 :

Une épreuve pratique dans une activité choisie par le candidat permettant d'évaluer ses capacités à animer et encadrer un groupe en toute sécurité et à maîtriser les outils et les techniques de l'activité présentée.

Une appréciation individuelle est annotée sur le livret de formation. Cette appréciation est faite par le responsable pédagogique de la formation en fonction de l'investissement et de la participation du stagiaire pendant la formation.

Accessibilité :

Possible en fonction du handicap et avec un accompagnement spécifique, nous consulter

Délai d'accès :

Inscription possible à J-2 (avec demande d'accompagnement spécifique J-15)



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)

